Conditions d'utilisation des ressources informatiques de Sorbonne Université par les usagers

Le présent document définit les règles d'usage et de sécurité des ressources informatiques que Sorbonne université dénommée ci-après « l'université » met à la disposition de ses étudiants.

Tout(e) étudiant(e) est responsable de l'utilisation qu'il (ou elle) fait des ressources informatiques et s'engage à n'effectuer aucune opération susceptible de porter atteinte de quelque façon que ce soit :

- à l'intégrité, la sécurité, la disponibilité du système d'information de Sorbonne Université;
- à l'image de Sorbonne Université ;
- au respect de la vie privée, au droit à l'image, au droit d'auteurs et droits voisins de toute personne physique ou morale, privée ou publique ;
- à l'ordre et à la sécurité publique ;
- aux biens et personnes par des faits constitutifs d'infractions pénales.

Le droit d'accès aux ressources informatiques est **personnel** et **incessible**. Il disparaît quand les conditions d'octroi de ce droit ne sont plus remplies.

Les moyens informatiques que Sorbonne Université met à la disposition de ses usagers sont destinés à être utilisés dans le cadre de leur formation. Il doit être fait un usage raisonnable de toutes les ressources informatiques partagées.

L'utilisation d'équipements ou de logiciels non fournis par l'établissement engage la responsabilité de l'étudiant(e).

Une adresse électronique « @etu.sorbonne-universite.fr » est attribuée à tout(e) étudiant(e), dès son admission à l'Université. Cette adresse est celle utilisée par l'Université pour tous les échanges officiels.

L'adresse électronique privée fournie par l'étudiant(e) au moment de son inscription, sera utilisée par l'établissement lors de la phase « préinscription » (adresse institutionnelle non encore disponible) ou en cas d'incident de sécurité, afin de prendre contact avec l'étudiant(e).

Le comportement des personnes lors des échanges électroniques doit être conforme aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règles communément admises en matière de civilité et de respect d'autrui, sous peine de sanctions disciplinaires.

Lors de la création de la boîte à lettres « @etu.sorbonne-universite.fr », une redirection automatique depuis cette boîte à lettres institutionnelle vers la boîte à lettres privée fournie par l'étudiant(e) sera mise en place. Les étudiant(e)s ne souhaitant pas bénéficier de cette redirection automatique pourront la supprimer à tout moment et seront alors invité(e)s à consulter régulièrement leur boîte à lettres « @etu.sorbonne-universite.fr ».

L'étudiant(e) s'engage à utiliser les ressources informatiques mises à sa disposition conformément aux lois et règlements en vigueur :

- la propriété intellectuelle : utilisation des logiciels et des données dans les conditions des licences souscrites. Ne pas télécharger, reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser tout document numérique (texte, image, son, vidéo, etc.) protégé par le droit d'auteur ou un droit voisin, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits. Ne pas publier les documents de Sorbonne Université auxquels on a accès dans le cadre de sa formation (sujets ou corrigés d'examen, supports de cours, etc.) sous quelques formes que ce soit;
- le respect du droit des marques ;
- la diffusion de l'information : sont interdits les messages diffamatoires, discriminatoires ou injurieux, les provocations et apologies (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre...), l'accès, la détention, la diffusion d'images à caractère pédophile, la publication d'informations confidentielles sans autorisation préalable;
- le droit à la vie privée : le droit à l'image et le droit de représentation impliquent qu'aucune image ou information relative à la vie privée d'autrui ne doit être mise en ligne sans l'autorisation de la personne intéressée ;
- la loi informatique et libertés : tout traitement de données nominatives est soumis à déclaration préalable auprès du Correspondant Informatique et Libertés de Sorbonne Université (cil@upmc.fr);
- l'utilisation des ressources informatiques mises à disposition par Sorbonne Université doit être conforme à la charte déontologique RENATER (accessible sur https://www.renater.fr/chartes). Toute utilisation commerciale des ressources informatiques mises à disposition par Sorbonne Université est interdite;

Règles de sécurité applicables

La protection des ressources mises à la disposition des étudiant(e)s nécessite l'application d'un certain nombre de règles élémentaires :

- garder son mot de passe strictement confidentiel en le changeant annuellement; ne pas le réutiliser pour accéder à des environnements différents (sites universitaires, sites commerciaux, réseaux sociaux...);
- ne pas utiliser les mots de passe d'un autre utilisateur, ni chercher à les connaître :
- veiller à ne pas répondre à de faux messages demandant de communiquer son mot de passe (hameçonnage / phishing);
- ne pas rendre accessibles à des tiers les services numériques auxquels on a accès dans le cadre de sa formation;
- se conformer aux dispositifs mis en place par Sorbonne Université pour lutter contre les virus et les attaques par programmes informatiques et se conformer aux recommandations des responsables des systèmes informatiques;
- signaler aux responsables toute anomalie ou dysfonctionnement des systèmes informatiques, notamment tout ce qui concerne la sécurité du SI à rssi@upmc.fr;
- ne pas nuire volontairement au bon fonctionnement des ressources informatiques et des réseaux par des manipulations anormales du matériel ou par l'introduction de logiciels malveillants ou intrusifs (virus, chevaux de Troie, bombes logiques, outils d'intrusion...);
- ne pas quitter son poste de travail sans se déconnecter de sa session.

Mesures de contrôle de la sécurité par Sorbonne Université

L'étudiant(e) est informé(e) que :

- Sorbonne Université exerce une surveillance et un contrôle des usages numériques à des fins de sécurité et de détection des abus, de statistiques d'usage et d'optimisation des ressources, dans le respect de la législation applicable;
- Sorbonne Université se réserve le droit de limiter la diffusion et le téléchargement massifs de fichiers et courriers électroniques en cas d'abus et dès lors que cela peut être attentatoire à la sécurité du système d'information, à la responsabilité juridique de l'établissement et à son image;
- En cas d'incident, Sorbonne Université se réserve le droit, en informant les étudiant(e)s concerné(e)s, de filtrer ou d'interdire l'accès à certains sites ou l'usage de certains protocoles de communication.